

OCIRP

L'OCIRP est une union d'organismes de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale. Ses garanties, diffusées par ses membres, s'expriment sous la forme de rentes auxquelles souscrivent les entreprises par des contrats collectifs ou par accord de branche.

Protéger la famille est un combat de valeurs qui ne peut se réduire à une qualité de gestion, fût-elle excellente. C'est une mission d'intérêt social, qui exige des initiatives solidaires. C'est pourquoi, chacune des rentes de l'OCIRP est associée à une action sociale spécifique qui en est l'accompagnement. Par sa réflexion, sa vision et sa vocation, l'OCIRP contribue à une plus juste prise en compte de l'orphelinage, du handicap et participe activement au débat national sur la prise en charge de la situation de dépendance.

C'est dans ce cadre que l'OCIRP s'est engagé aux côtés de Nexem pour mener l'expérimentation sur trois ans d'un dispositif innovant destiné à faciliter le parcours des familles concernées par le handicap. Nexem est par ailleurs partenaire associé du Prix OCIRP « Acteurs économiques & Handicap ».

Enfin, l'OCIRP était partenaire du lancement de Nexem, les 14 et 15 décembre 2016.